

## COMITÉ DIRECTEUR DU PARC ET DES LOISIRS SAINT-BERNARD

À la session du 21 juin 2016, tenue au chalet du Parc Régional St-Bernard, étaient présents :

Le président : M. Ronald Bernier  
Le vice-président : M. Sylvain Mercier  
La secrétaire et directrice: Mme Myriam Ledoux  
Les directeurs : Mme Ginette Duteau  
M. André Garceau  
M. Pierre Sigouin  
M. Yvon Dupuis  
La conseillère : Mme Estelle Muzzi  
Le maire : M. Robert Duteau  
Autres : M. Daniel Striletsky  
Mme Josyane Ledoux  
Mme Savannah Fournier  
M. Jean-Louis Tinant  
M. André Lafrance  
  
Absences : M. Daniel Garceau  
M. Gilles Tremblay  
M. Yvon Fournier



La rencontre n'a pas été enregistrée.

Formant quorum sous la présidence de M. Ronald Bernier

Ouverture de la session à 19 h15

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du comité présents confirment avoir lu l'ordre du jour. Il est proposé par M. Yvon Dupuis, appuyé par M. Sylvain Mercier et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la réunion du 21 juin 2016, avec ajout de trois points au point #13 (Varia) par M. Ronald Bernier et M. Pierre Sigouin.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 23 février 2016
3. Nouvelle gestion du parc.
4. Gratuité pour les accompagnateurs de personnes handicapés.
5. Installer 5 à 10 bornes à l'intérieur de la forêt pour augmenter la difficulté des parcours.
6. Rabais pour les terrains de camping
7. Fixer les prix pour la perte d'une boussole à 20.00\$ + taxe, et la carte 50.00\$ + taxe et dépôt de permis de conduire.
8. Rencontres du comité publics à date fixe et diffuser le P.V. sur le site internet.
9. Suivi du tournoi la Légende
10. Suivi de l'inauguration du parcours d'orientering.
11. Suivi des inscriptions du camp de jour (Lacolle).
12. Suivis dossier des Cadets
13. Varia :
  - Rapport de l'Association PaRQ
  - Soumission commune (Enviro Loo Canada)
  - Lettre Michel Dubé
  - Exposition Les 7 Pêcheurs capitaux (mars 2016)
  - Correction des documents du Comité directeur

## **2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 FÉVRIER 2016**

Tous les membres du comité affirment avoir lu ledit procès-verbal. Il est donc proposé par M. André Garceau, appuyé par M. Pierre Sigouin et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la réunion du 23 février 2016.

## **3. NOUVELLE GESTION DU PARC**

Mme Myriam Ledoux et M. Ronald Bernier informent les membres du comité qu'une nouvelle gestion s'est installée au Parc Régional St-Bernard. Pour des raisons personnelles, Mme Myriam Ledoux quitte ses fonctions de Coordinatrice Adjointe au Parc Régional St-Bernard, poste qui fut aboli par résolution municipale (#2016-81).

Puisqu'il y a beaucoup de travail à faire au niveau de la promotion du Parc, des commandites à vendre, des nouvelles écoles à aller chercher, de la distribution des pamphlets dans le plus d'établissements possibles, pour ne nommer que ces exemples, Mme Ledoux c'est vu créé le poste de Représentante Ventes, Sports & Loisirs, afin de quitter graduellement le Parc tout en accomplissant des tâches sur la route qui seraient normalement plus difficile à accomplir pour la direction interne du Parc, particulièrement à l'approche du camp de jour 2016. Comme cette direction interne demande de plus en plus de travail, et que M. Ronald Bernier est à sa préretraite, un poste de Représentante Sports & Loisirs fut également offert directement à Mme Savannah Fournier, qui est à l'emploi du Parc Régional St-Bernard depuis maintenant 2 ans (commence sa troisième année). M. Ronald Bernier entame donc sa formation en vue d'atteindre le poste de Coordonnatrice du Parc Régional au départ de M. Bernier.

Ces décisions furent votées par le Conseil Municipal, mais suite à une question de M. Sylvain Mercier, on informe les membres du comité qu'aucun changement de salaire ne fut attribué à Mme Myriam Ledoux, alors qu'une augmentation fut attribuée à Mme Savannah Fournier pour ces nouvelles fonctions. Il est à noter qu'un deuxième employé d'entretien n'est plus nécessaire pour assister M. Yvon Dupuis à temps plein.

Mme Myriam Ledoux enchaina en présentant son premier rapport mensuel en tant que Représentante Ventes, Sports & Loisirs, document intitulé «Rapport mensuel – juin 2016», ci-joint. On y lit d'ailleurs qu'outre les travaux d'infographie et de publicité qu'elle fut en mesure de terminer, le financement du nouveau pamphlet (2016-2019) fut trouvé à 100% (trois renouvellements de commandite et un nouveau commanditaire). De plus, la presque totalité des départs de disc-golf sont maintenant vendus. En effet, il ne reste plus que quatre paniers à commanditer (dont un déjà réservé), ainsi qu'un panier en attente d'un renouvellement de commandite. Le grand total de ventes mensuelles de la Représentante aux Ventes, Sports & Loisirs, pour le mois de juin 2016 (en date du 21 juin 2016) s'élève donc à 3500.00\$.

#### **4. GRATUITÉ POUR LES ACCOMPAGNATEURS DE PERSONNES HANDICAPÉS**

M. Ronald Bernier présente aux membres du comité une demande qui nous fut faite de la part d'une dame en perte d'autonomie. Cette dame aurait aimé pouvoir avoir une gratuité pour la personne qui l'accompagnait puisque plusieurs centres de plein air font de telles offres. En effet, comme elle est en perte d'autonomie, une dame doit l'accompagner lorsqu'elle fait des activités physiques, puisqu'elle peut tomber et se blesser plus facilement qu'une personne en pleine forme. Elle ne peut donc pas avoir accès aux sentiers si personne ne l'accompagne et l'accompagnant(e) en question ne vient pas pour profiter du site, mais bien pour aider cette dame dans l'exécution d'une activité exigeante physiquement. Cette demande nous a également été faite à l'hiver 2015 par un parent d'un enfant handicapé physiquement, qui nécessitait un accompagnateur en tout temps.

Les membres du comité sont unanimement d'avis qu'il est plus intéressant de recevoir une personne payante et une gratuite plutôt que deux personnes qui ne profiteront pas de nos installations puisque la gratuité leur serait refusée.

Il est donc proposé par M. Yvon Dupuis, appuyé par Mme Ginette Duteau, et résolu unanimement, que soit accordée une gratuité d'un aidant, pour toute personne qui nécessite un accompagnateur à cause de leur condition.

## **5. INSTALLER 5 À 10 BORNES À L'INTÉRIEUR DE LA FORÊT POUR AUGMENTER LA DIFFICULTÉ DES PARCOURS D'ORIENTERING**

M. Ronald Bernier expose une problématique rencontrée aux membres du comité. Lors des visites des premiers utilisateurs du parcours d'orientering, et suite à certains commentaires de ceux-ci, nous avons remarqué que les clients réguliers, et donc plutôt familiers avec le tracé des sentiers du Parc Régional, ont beaucoup de facilité avec les circuits d'orientering proposés, puisque les balises sont installées sur ces mêmes sentiers. La clientèle en provenance d'écoles ne semble pas avoir ce problème puisque moins familière avec les sentiers et aucunement avec l'orientering. Donc, les habitués du Parc Régional, ainsi que les spécialistes de l'orientering peuvent venir faire nos circuits, mais ceux-ci ne reviendront pas puisqu'il manque de défi. On peut donc qualifier notre parcours de débutant, voir intermédiaire.

L'ajout de 5 à 10 balises supplémentaires hors sentiers nous permettrait d'ouvrir à une clientèle de type avancé. Les endroits où seraient installées ces balises seraient choisis stratégiquement, afin de "calculer" le trajet hors sentier qui serait emprunté par les clients et d'en limiter l'impact sur l'environnement. De plus, elles seraient installées seulement dans les secteurs où la marche ou la course hors sentier pourrait se faire de façon sécuritaire (sans obstacles, sous-bois dégagé, etc.). Finalement, comme il nous reste encore 5 balises qui n'avaient pas été installées, il s'agirait d'un investissement de 5 nouvelles balises ainsi que les poteaux de bois traités (4"x4") pour les installer. Un investissement d'à peine 100.00\$ selon M. Bernier, qui rendrait notre site accessible à un plus large public. De plus, nous sommes encore le seul parcours permanent d'orientering en forêt au Québec, il nous faut donc en tirer parti.

Il est donc proposé par M. Sylvain Mercier, appuyé par M. André Garceau, et résolu unanimement que soient installées 10 nouvelles balises hors des sentiers balisés du Parc Régional St-Bernard, de façon à augmenter le niveau de difficulté de ce parcours.

## **6. RABAIS POUR LES TERRAINS DE CAMPING**

Mme Myriam Ledoux et M. Ronald Bernier expliquent aux membres du comité qu'ils ont eu l'idée d'offrir un rabais aux campings de la région afin d'améliorer notre quantité de clientèle en provenance de ces campings. La discussion est ouverte pour voir les possibilités de rabais qui pourrait être offert.

M. André Lafrance propose d'organiser des forfaits, ex : Fin de semaine au ParcS; ou il serait possible de passer un samedi au Parc Safari et le dimanche au Parc Régional St-Bernard, avec l'outil Forfait Québec. Malheureusement, ce type de forfait doit être planifié près d'un an d'avance. Ce sera donc à rediscuter pour l'été 2017.

M. Sylvain Mercier propose, quant à lui, de simplement aller porter des affiches dans ces campings, car, selon son expérience, les vacanciers présents dans ces campings sont souvent à la recherche d'activités telles que celles proposées au Parc Régional St-Bernard et il s'agit d'une bonne visibilité pour notre entreprise. Maintenant, nous pourrions également offrir un rabais, mais sans nécessairement faire l'impression de petite carte donnant ce rabais.

Il est donc proposé par M. Yvon Dupuis, secondé par M. André Garceau, et résolu à l'unanimité que soient apposées des affiches dans les campings de la région (lors de la distribution des pamphlets du Parc Régional) proposant les activités de disc-golf et d'orientering du Parc Régional, et offrant un rabais de 10% lors de la visite des vacanciers au Parc Régional. Ce rabais serait offert seulement sur présentation de la carte d'affaires du camping en question (ce qui nous permettra de retracer les campings principaux et de mieux cibler notre publicité) pour un maximum d'un rabais par famille se présentant au Parc Régional (famille = 2 parents + 4 enfants). Cette promotion sera disponible seulement pour la période estivale 2016 (réévaluation en 2017), soit d'environ le début avril 2016 jusqu'à l'Action de grâce (10 octobre 2016), qui coïncide généralement avec la fermeture des campings.

## **7. FIXÉ LES PRIX POUR LA PERTE D'UNE BOUSSOLE À 20.00\$ + TXS., ET LA CARTE À 50.00\$ + TXS. ET DÉPÔT DE PERMIS DE CONDUIRE.**

M. Ronald Bernier exprime son désir d'augmenter le cout chargé au client lors de la perte d'une boussole ou de la carte d'orientering. En effet, pour le moment, 10.00\$+txs. est chargé lors de la perte de ceux-ci, puisque nous avons conservé les mêmes tarifs que dans le cas du disc-golf (perte de disques). Il était logique, dans le cas du disc-golf, de charger 10.00\$+txs. pour chaque disque perdu puisqu'il s'agissait du prix d'achat de ceux-ci.

Par contre, dans le cas de l'orientering, les boussoles sont achetées pour environ 16.00\$ pièce, ce qui justifierait le 20.00\$ chargé en cas de perte. Dans le cas de la carte d'orientering, comme nous voulons diminuer les risques de reproduction de la carte et que c'est la création de celle-ci qui couta le plus cher lors de l'implantation de ce sport, un tarif de 50.00\$ +txs. saura faire réfléchir les usagers qui voudraient quitter le site avec la carte en leur possession.

Une discussion s'en suit pour le dépôt du permis de conduire de l'utilisateur en garantie de retour de l'équipement puisque M. André Lafrance nous mentionne qu'il est interdit que garder ce genre de document confidentiel pour une telle utilisation.

Il est donc proposé par Mme Ginette Duteau, secondé par Mme Myriam Ledoux, et résolu à l'unanimité que soit chargé 20.00\$ + taxes dans le cas d'une perte de boussole et 50.00\$ + taxes dans le cas d'une perte de la carte d'orientering. Plutôt que de retenir le permis de conduire du visiteur, il est également résolu unanimement que ces dépôts soient retenus par préautorisation sur les cartes de crédit ou débit de ces visiteurs.

## **8. RENCONTRE DU COMITÉ PUBLICS À DATE FIXE ET DIFFUSER LE PROCÈS-VERBAL SUR LE SITE INTERNET**

M. Ronald Bernier informe les membres du comité que les rencontres du Comité directeur des Loisirs et du Parc Régional de St-Bernard sont déjà toutes ouvertes au public. Il propose toutefois que soit fixer quatre dates dans l'année pour la tenue des rencontres, et de publiciser celle-ci, car nous avons noté certaines formes de désinformation chez les résidents de St-Bernard, et nous tenons à être transparent envers ceux-ci quant à l'information qui leurs est transmis.

Une discussion s'en suit concernant les dates fixes, puisque tous semblent s'accorder sur le fait de les publiciser, mais que pour le choix des dates ce sera plutôt compliqué. En effet, fixer une date alors que nous sommes une quinzaine de personnes est déjà compliqué, alors prévoir au début de l'année les quatre rencontres serait plutôt difficile pour que tous soient présents.

Il est donc proposé par Mme Myriam Ledoux, appuyé par M. Sylvain Mercier et résolu à l'unanimité que nous poursuivions le choix des dates de rencontre par sondage Doodle au sein des membres du comité. Une fois la date fixée, celle-ci sera publicisée sur le site internet de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, sur celui du Parc Régional St-Bernard ainsi que dans l'ordre du jour des sessions du conseil municipal, en plus des communiqués municipaux aux citoyens, envoyés par la municipalité, si le moment de l'année le permet. Pour ce qui est du procès-verbal des rencontres, il est également résolu à l'unanimité que soit affiché une version abrégée de ceux-ci (seulement les résolutions) sur le site internet du Parc Régional St-Bernard.

## **9. SUIVI DE TOURNOI DE LA LÉGENDE**

M. Ronald Bernier informe les membres du comité que le tournoi de La Légende 2016 s'est très bien déroulé. En effet, dans le document intitulé «Rapport financier du tournoi La Légende 2016», présenté par M. Bernier et ci-joint, on peut constater que 69 joueurs se sont inscrits en plus de deux joueurs qui en ont profité pour se procurer leur passe annuelle au Parc Régional St-Bernard. On y constate également qu'une fois les dépenses (salaires, trophées, déplacement, etc.) soustraites du total des revenus, il s'agit d'une journée de profit chiffré à 614.84\$ pour le Parc Régional St-Bernard, en plus de la visibilité accordée au Parc lors d'un tournoi de cette envergure.

Il est également à noter que dans le cas de La Grande finale du Circuit Québec Disc-Golf Tour (septembre 2016), comme c'est le circuit qui prend en charge l'organisation, les dépenses et les revenus seront moindres, mais proportionnellement semblables à ceux de La Légende 2016.

## **10. SUIVI DE L'INAUGURATION DU PARCOURS D'ORIENTERING**

Mme Myriam Ledoux et M. Ronald Bernier informent les membres du comité que, suite au très faible têt de participation de nos élus et les élus de la MRC des Jardins-de-Napierville, nous avons dû annuler l'inauguration (seulement 2 réponses positives). Nous avons présenté rapidement la possibilité de remplacer cette inauguration par une clinique d'initiation jumelée à un tournoi (même principe que la clinique d'initiation lors de l'ouverture du disc-golf) autour du mois d'octobre 2016. Nous effectuerons un retour aux membres du comité avec un projet plus étoffé et une description des couts vers le mois de septembre 2016. Par contre, avec l'accord de l'ensemble des membres du comité, nous réserverons immédiatement la date avec M. Francis Falardeau (concepteur du parcours), pour à tout le moins une clinique d'initiation en avant-midi, puisque ces dates disponibles sont de moins en moins nombreuses.

## **11. SUIVI DES INSCRIPTIONS DU CAMP DE JOUR (LACOLLE)**

M. Ronald Bernier informe les membres du comité que les inscriptions vont bon train. En effet, puisque la Municipalité de Lacolle propose à ces résidents le choix entre le Parc Régional St-Bernard et L'estacade de St-Paul comme lieux de camp de jour, les inscriptions ont rapidement monté en flèches. Nous en sommes donc maintenant à 103 inscriptions (en date du 21 juin 2016). Selon les derniers chiffres municipaux, 58 000.00\$ avait été budgété pour le camp 2016 et le Parc Régional St-Bernard en retournera environ 40 000.00\$ à celle-ci lors du paiement de toutes ces inscriptions. Bref, ça va très bien !

## **12. SUIVI DU DOSSIER DES CADETS**

M. Ronald Bernier informe les membres du comité que M. Pierre Sigouin était la personne désignée par le comité pour agir comme agent de liaison entre le corps de Cadets de Beaujeu ayant un chalet sur le territoire du Parc Régional St-Bernard et le Comité du Parc. M. Sigouin nous mentionne qu'il n'est pas tout à fait certain de ce que le comité attend de lui. M. Ronald Bernier et M. Sylvain Mercier lui expliquent donc qu'il est en quelques sortes mandaté pour assurer une communication entre le comité et les cadets. Il doit s'assurer que les responsables du corps des cadets informent le Parc Régional, tel que demandé dans l'entente de 2011, lorsqu'il prévoit utiliser leur chalet, par des feux, etc., et que plus aucun collet pour le trappage de petits animaux ne sera installé sur le territoire du Parc Régional St-Bernard. Le tout en vue de refaire une nouvelle entente entre les deux parties pour une signature souhaitée en 2016.

### **13. VARIA**

#### **- Rapport de l'association PaRQ**

Mme Myriam Ledoux explique aux membres du comité qu'elle et Mme Josyane Ledoux se sont rendu à la première journée de formation organisée par PaRQ (L'association de Parc Régionaux du Québec), assistant ainsi à la première Assemblée générale annuelle de l'association, au mois d'avril 2016. Elles y ont faites de belles découvertes sur plusieurs produits et services disponibles pour l'ensemble des parcs régionaux du Québec, de belles rencontres avec des gestionnaires d'entreprises comme le Parc Régional St-Bernard et qui rencontrent les mêmes problématiques que nous, mais ont surtout assisté à des formations très intéressantes, principalement sur la sécurité en sentier.

Suite à cette journée, elles ont formulé plusieurs recommandations à court, moyen et long terme qui sont décrites dans le document «Rapport de l'association PaRQ», avec les résumés des formations. En survolant ces recommandations, on s'aperçoit que plusieurs améliorations sont souhaitables à court terme, pour améliorer la sécurité dans les sentiers du Parc Régional St-Bernard. Quelques exemplaires du rapport étaient disponibles pour les membres du comité, mais Mme Myriam Ledoux fera parvenir ce rapport à l'ensemble des membres du comité au moment d'envoyer le présent procès-verbal par courriel.

#### **- Soumission commune (Enviro Loo Canada)**

Suite à la journée de formation de l'association PaRQ, Mesdames Ledoux ont cru bon de faire une courte présentation aux membres du comité sur un produit découvert lors de cette journée, puisqu'il avait déjà été question, au conseil municipal, de remplacer les toilettes "rustiques" présentement dans les sentiers du Parc Régional. Mme Myriam Ledoux explique donc rapidement le principe des toilettes à composte Enviro Loo Canada, et présente plus amples détails avec les fiches techniques du produit et du fonctionnement de celui-ci.

Puisqu'une loi entrera prochainement en vigueur au Québec afin d'obliger les parcs à ne plus utiliser les toilettes de type "bécosse" pour les remplacer par des systèmes plus environnementales, les membres du comité sont plutôt intéressés par un tel projet. Certains doutes sont émis quant au prix de celle-ci auquel il faut ajouter le prix de construction d'une cabane, mais Mme Ledoux explique aux membres du comité que c'est justement la raison pour laquelle l'association PaRQ existe. Une soumission commune pourrait être faite afin de diminuer le prix de chaque équipement. De plus, Mme Estelle Muzzi mentionne que certaines subventions pourraient être utilisées pour un projet de la sorte puisqu'il s'agit d'équipements environnementaux et écoresponsables (sans électricité, eau, produit chimique ou odeurs).

Les membres du comité sont donc d'avis de présenter le projet au conseil municipal (s'informer préalablement sur la façon de disposer du compost lors de la vidange) afin qu'il demande une soumission commune avec d'autres parc membres de l'association PaRQ, lorsqu'ils auront le financement nécessaire à un tel projet (subvention, pactes ruraux, etc.)



- **Lettre Michel Dubé**

Tel que discuté à la dernière rencontre du Comité directeur des Loisirs et du Parc Régional de St-Bernard, une lettre remerciant M. Michel Dubé pour toutes ces années de dévouement au sein du comité fut préparée. Avant l'envoi postal, l'ensemble des membres du comité ont pris connaissance de cette lettre et l'ont signé.

- **Exposition Les Sept Péchés capitaux (avril 2016)**

M. Pierre Sigouin déplore grandement le fait qu'aucun dignitaire de notre municipalité ne se soit présenté lors de l'exposition au Parc Régional St-Bernard, en avril passé. Ce fut une belle exposition qui attira plusieurs personnes, mais celles-ci ont également remarqué l'absence de représentant de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

- **Correction de documents du Comité directeur**

M. Pierre Sigouin, professeur de français à la retraite, propose ces services en tant que correcteur pour tous documents importants concernant le Parc Régional St-Bernard. Il aimerait recevoir les procès-verbaux des rencontres de comité, ainsi que les ordres du jour, afin de les corriger avant de les publier sur le site internet. M. Ronald Bernier informe également M. Sigouin qu'il aimerait lui faire parvenir certains textes qui seront publiés dans les médias, pour la même raison.

Fermeture de l'assemblée à 21 h 38.

---

**Ronald Bernier**  
**Président**

---

**Myriam Ledoux**  
**Secrétaire**